

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2015

STATUT, ACCUEIL ET HABITAT DES GENS DU VOYAGE - (N° 2812)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 29

présenté par

M. Coronado, M. Molac, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi,
M. Baupin, Mme Bonneton, M. Cavard, M. de Rugy, Mme DufLOT, M. François-Michel Lambert,
M. Mamère, Mme Massonneau, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 3, supprimer les mots :

« une aire d'accueil ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Une aire d'accueil n'est pas un équipement d'habitat. Il semble nécessaire d'éviter les confusions entre ces deux notions.